

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Bernadette DENIS, Laurette CHARRIER, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laeticia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Denis THIBAUT qui donne pouvoir à Bernadette DENIS, Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Béatrice VALADE, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU.

Ordre du jour :

Délibérations :

Sydev : convention relative au panneau indicateur de vitesse dans la rue St Nicolas.

Demande subvention au profit des résidents de l'ehpad.

Renouvellement de la convention relative à l'agence postale communale.

Personnel communal : modification de la règle d'attribution du RIFSEEP.

Décision modificative n° 1.

Informations diverses :

- Le point sur le projet d'aménagement du site de la sieco.
- Bilan de la commission « communication ».
- Bilan de la commission « Culture-Patrimoine ».
- Bilan de la commission « Prévention-Sécurité-Sauvegarde ».

Questions diverses.

Mme Laeticia MAILHE est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Sydev : convention relative au panneau indicateur de vitesse dans la rue St Nicolas :**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis du SYDEV concernant l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg au niveau de St Nicolas. Le montant de la participation communale initiale s'élève est de 3 315.00 €, subventionné à hauteur de 1 341.20 au titre des amendes de Police. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le devis présenté par le SYDEV.

➤ **Demande de subvention au profit des résidents de l'ehpad « Le Cèdre » :**

Mr le Maire rappelle la demande de subvention présentée lors de la réunion d'avril dernier qui avait soulevée des interrogations. L'animatrice de l'établissement ayant fait parvenir le détail du budget et des animations correspondantes, le conseil municipal accepte, avec 8 voix POUR et 3 voix CONTRE, d'attribuer la somme de 150 € pour l'année 2024, au profit de l'amicale de l'ehpad. Des questionnements sont évoqués quant à l'organisation et au fonctionnement de cette amicale.

➤ **Renouvellement de la convention relative à l'agence postale communale :**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé, conscient de l'intérêt du maintien de ce service sur la commune, entérine le projet de convention et en fixe la durée à 9 ans.

➤ **Personnel communal : modification de la règle d'attribution du RIFSEEP :**

Le conseil municipal souhaite que la commission dédiée au personnel se réunisse et reporte cette décision.

➤ Décision modificative n° 1 :

Mr le Maire fait savoir que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de régler des sommes non prévues lors de la confection des budgets. Notamment l'achat d'une tondeuse, un surcout lié à l'effacement de réseau telecom et la mission d'assistance pour le renouvellement de la délégation de service public. Le reste des écritures étant des ajustements comptables sans incidences financières.

<u>Budget communal :</u>	compte 6817 - chap 042 :	- 688.00 € (amortissement)
	compte 6817 - chap 68 :	+ 688.00 € (amortissement)
	compte 2158 – prog 28 :	+ 700.00 € (achat tondeuse)
	compte 2041824 – prog 86 :	+ 19 000.00 € (effacement réseau télécom)
	compte 617 :	+ 17 000 € (assistance a maitrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP « Gestion du Centre d'Hébergement et de la restauration scolaire) .
	compte 023 :	- 17 000 € (virement entre sections)
	compte 021 :	- 17 000 € (virement entre section)
	compte 1641 :	+ 36 700 € (emprunt)

<u>Budget tourisme :</u>	Fonctionnement :	Recettes :	Chap 002 :	- 6468.92
		Dépenses :	Chap 023 :	- 6468.92
	Investissement :	Recettes :	Chap 021 :	- 6468.92
		Recettes :	Art 1068 :	+ 6468.92
		Recettes :	Chap 001 :	- 0.08
		Dépenses :	Art 2315 :	+ 0.08

La DM n°1 du budget communal et du budget tourisme sont entérinées cependant certains élus s'interrogent sur la gestion du matériel, l'organisation du service technique et l'anticipation des besoins en général. Une réunion de la commission « personnel » est confirmée et se réunira le 11 juin afin d'évoquer ces sujets.

2) Informations diverses :

- Le point sur le projet d'aménagement du site de la SIECO :

Mr le Maire fait savoir que des rencontres ont lieu régulièrement entre l'EPF, l'architecte, le géomètre et la municipalité afin d'affiner le projet initial difficilement finançable. Mme Lucas demande à nouveau si le projet d'habitat inclusif pourrait être présenté lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Bilan de la commission « Communication » :

Mme Neveu évoque la réalisation du flyer des Conviviales par Roger Praile. Les dates des animations lui seront communiquées rapidement.

Le boucher ambulant propose de s'installer sur la place du port les jeudis soir en juillet et aout : avis mitigé du conseil.

La marchande de glaces : se renseigner sur la présence cet été.

Proposition de vente de miel : toutes les semaines lors des conviviales qui vont débutées le 23 juin avec une animation faite par les pompiers. La clôture des conviviales est annoncée pour le 1er septembre.

La fiche d'inscription au système d'alerte sera réalisée par la commission « prévention sécurité ».

Le panneau d'affichage situé devant l'école : en partenariat avec Média Plus Communication, ce panneau composé de plans de la commune est en cours de modification suite à la demande d'ajouts de points précis.

Le site internet connaît des difficultés de mise à jour du fait de son ancienneté. Il semblerait que la refonte du site internet soit la solution afin d'être en accord avec les interfaces actuelles. Se renseigner sur la proposition d'e-Collectivités à ce sujet.

Concernant le panneau numérique : la visibilité limitée des affiches fournies par les associations oblige à revoir le format et le contenu de l'information à diffuser.

- Bilan de la commission « Culture-Patrimoine » :

Mme Denis fait savoir que les plaques des nouvelles venelles et impasses seront posées lorsque les propriétaires des maisons riveraines auront donné leurs accords.

Il est fait état de la complexité de l'adressage des logements et commerces situé sur la place Jean-René Constant QUOY, et de la numérotation des maisons situées dans le Quartier St Nicolas : une réflexion sur ces sites est à envisager.

Mme Denis, ajoute que dans le cadre d'une réunion « bibliothèque », les membres présents ont rencontrés Mme Mainot qui propose un Festival de Dragons dans le marais poitevin en 2024 ; Mr Jack Pommier qui propose un diaporama et des photos

pour une éventuelle expo ; Mme Praile qui expose le projet « Partir en Livres » qui aura lieu le 15 juillet en partenariat avec la communauté de communes.

La discussion sur le projet « Lavoir » a été reportée à une date ultérieure.

Mme Denis termine par la lecture d'un courrier reçu du ministère de la Culture qui remercie et félicite l'organisation du salon des arts contemporain.

- Informations diverses :

- ┌ Mr le Maire fait savoir qu'il a reçu un accord de subvention du conseil départemental de la Vendée pour les travaux de sécurisation de la route départementale au lieu-dit « Le Moulin de la Pichonnière ». La somme octroyée correspond à 60 % du montant estimatif.

- ┌ Mr le Maire ajoute que les services de l'Etat se déplaceront prochainement à Maillé pour constater les dégâts occasionnés par les crues, et ce afin de se prononcer sur l'octroi de la subvention demandée dans le cadre des événements climatiques.

- ┌ Le camping : le recrutement d'un agent affecté au ménage du sanitaire « camping » est en cours. Le point est fait sur l'état du personnel actuel et sur les tâches effectuées. De nouvelles bornes électriques ont été posées. Il est ajouté qu'un nettoyage plus important a été nécessaire en raison des crues.
Un compteur électrique a été mis en place pour faciliter le travail du restaurateur. A lui de souscrire un abonnement.

3) Questions diverses :

- Mr Gestraud fait part de sa satisfaction suite à l'inauguration du terrain multi-sports. Il en profite pour proposer un pique-nique conseillers/ agents en fin de saison.

Les inscriptions pour le foyer des jeunes ont commencé. Pour l'instant il y a 9 inscrits, Mr Gestraud sera le référent de la municipalité.

- Mr le Maire reprend la parole pour informer de la fermeture de la MAM à partir du 8 juillet. Mme Denis fait savoir qu'elle en a entendu parler et demande quelle solution apporter à cette situation. Mme Lucas ajoute que cette fermeture ne va pas favoriser la venue de nouvelles familles.

- Pour faire suite à l'annonce d'une fermeture de classe de l'école St Pient, Mme Denis fait savoir qu'un courrier a été adressé à la direction diocésaine de l'enseignement catholique afin d'affirmer le soutien de la municipalité auprès de l'école.

- Mr Gestraud intervient au sujet des canons effaroucheurs. Il demande que la réglementation soit portée à la connaissance du public.

- Mme Neveu demande que lors de la prochaine réunion de conseil, une nouvelle personne intègre la commission « Communication » en remplacement de Coralie Rambaud.

- Mr Praile évoque le manque de sanitaire public aux abords du cimetière.

- Mme Charrier ajoute que le nettoyage du cimetière a été effectué par des bénévoles le 30 et le 31 mai.

- Mme Lucas demande si la plateforme béton, dédiée aux containers poubelles au niveau du parking de l'annexe, sera réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

La Secrétaire de séance,

Laeticia MAILHE.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

